

R é s u m é

du discours du Président de la Haute Autorité
devant l'Assemblée Parlementaire Européenne

- Strasbourg, le 22 novembre 1960 -

Le problème essentiel qui se pose aujourd'hui est de créer un authentique pouvoir européen unitaire, a déclaré le Président Malvestiti dans son discours à l'occasion du colloque entre l'Assemblée Parlementaire Européenne et les Conseils des Ministres.

Pour résoudre ce problème, on doit choisir entre deux voies: ou bien savoir a priori avec une certitude absolue comment agir et dans quelle direction, ou bien procéder par approximations successives. De l'avis du Président, il faut choisir la seconde voie qui passe par l'unification des exécutifs.

Examinant d'abord les aspects techniques de l'opération de l'unification des exécutifs, M. Malvestiti est arrivé à la conclusion que, si certaines difficultés ne doivent pas être méconnues, celles-ci ne seront pas insurmontables. Ce qui importe en dernière analyse, c'est l'aspect politique de l'opération: la suppression des trois exécutifs actuels et la création d'un exécutif unique serviront-elles la cause européenne? A cet égard, on ne saurait nier le risque que cette union n'aboutisse à un affaiblissement progressif des pouvoirs supranationaux. Il faut cependant reconnaître que ce risque existe même avec le régime actuel des trois exécutifs, quoique d'une manière moins accusée.

La question de la supranationalité, étant donné qu'elle est le noeud politique de l'opération, doit être examinée de plus près. L'erreur fondamentale qui est souvent commise est de croire que l'on peut séparer nettement la politique de l'économie. Les pouvoirs supranationaux dans le domaine économique ont préfiguré un instrument politique qu'il faudra perfectionner et renforcer. Il consiste en un minimum de pouvoirs de gestion et d'arbitrage, propres à faire fonctionner le marché commun avec une certaine autonomie à l'égard des gouvernements nationaux, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin, pour chaque mesure à prendre, d'obtenir l'approbation des gouvernements intéressés. De ces pouvoirs découle également le principe de l'autonomie du budget et de la politique financière. Qu'on se rappelle que les économies américaine et russe doivent une large part de leurs progrès au fait qu'il y existe une seule politique économique, une seule monnaie, un seul pouvoir d'orientation et de direction.

Une autre erreur consiste à croire que des Etats extrêmement jaloux de leur souveraineté et se refusant à abdiquer la plus petite parcelle de leur pouvoir, puissent constituer une unité économique. Car, on ne pratique plus d'économie de masse sans pouvoirs politiques. M. de la Malène a récemment dé-

claré que la supranationalité, dès qu'elle met en cause les intérêts vitaux des Etats, trouve vite ses limites. Il aurait raison uniquement si les "intérêts vitaux" des Etats dont il parle étaient irréductiblement opposés à l'intérêt commun de l'Europe. Et on ne voit pas pourquoi il en serait ainsi.

Dans la recherche de nouvelles formes juridiques et politiques qui permettront à l'Europe de demain de trouver son assiette, la première chose à faire, et la plus concrète, est de créer une assemblée élue au suffrage universel. Car, seule la méthode démocratique confère aux pouvoirs politiques la légitimité et pourra préparer une Europe acceptée par les intelligences et les consciences.

Contre l'individualisme des Etats, l'Europe a déjà affirmé le principe de la supranationalité. Il s'agit là d'une véritable conquête historique et morale. Conquête historique, puisque nous sommes, en entrant dans la phase du supranational, sortis de la phase nationale, fatalement génératrice de nationalisme aveugle et source de divisions, de haines et de conflits. Conquête morale, car la supranationalité marque le début d'un processus de révision des valeurs morales en ébranlant l'identification de l'Etat avec la patrie, qui pendant des siècles, a inspiré la formation spirituelle de nos peuples avec les résultats qu'on connaît. Nous appelons de nos vœux l'Europe des patries mais nous repoussons formellement l'Europe des Etats, car cette dernière ne peut exister. Elle est impossible.

Si il y a donc des garanties que les pouvoirs supranationaux ne seront pas atteints, rien ne s'oppose à unifier les exécutifs. Toutefois il faut faire deux réserves sur les conclusions du rapport de M. Fauro. La première concerne le statut des membres de l'exécutif unique qui devrait être harmonisé davantage avec celui des membres de la Haute Autorité, car la procédure de nomination des membres de la Haute Autorité laisse plus de place à la cooptation que la méthode prévue dans ce rapport. La seconde réserve se réfère aux compétences financières de l'exécutif unique pour les matières relatives au Traité CECA, de façon que l'exécutif unique conserve intacte l'autonomie de budget, de politique financière que la Haute Autorité possède dans le régime actuel.

Mais en unifiant l'exécutif, il convient de penser intensément à l'avenir et s'engager sur une voie qui conduit à reconnaître à l'Assemblée Parlementaire Européenne de compétences plus larges et plus importantes. L'exécutif trouvera ainsi en elle un soutien pour l'exercice plein et entier de ses propres pouvoirs et ne sera pas contraint de régler son action sur l'attitude changeante des gouvernements.